

Rapport n°17

Accunsentu per una cunvenzione di messa à dispusizione di una parzella à u benefiziu di u cunservatoriu di i spazii naturali di Corsica inde u quattru di un prugettu di rinaturazione è di messa in valore di u patrimoniu naturale è storicu di u Lupinu

Approbation d'une convention de mise à disposition d'une parcelle au bénéfice du conservatoire des espaces naturels de corse dans le cadre d'un projet de renaturation et de mise en valeur du patrimoine naturel et historique du ruisseau de Lupinu

Le service de la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS) de la ville de Bastia a été saisi en octobre 2022 par la Communauté d'Agglomération de Bastia concernant un projet de renaturation et de mise en valeur du patrimoine naturel et historique du ruisseau de Lupinu.

Ce projet, mené par le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN), accompagné du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de Corse (CAUE) et de « Etudes et Chantiers Corsica, studii e opere », nécessite la mise à disposition, par la ville de Bastia, de la parcelle BN 280 lui appartenant.

Le CEN a pour objet principal de contribuer à la connaissance, à la conservation, à la restauration, à la gestion et à la valorisation des richesses naturelles de la Corse dans leurs différents composants : biodiversité, milieux naturels ou semi-naturels, géo-diversité, paysages.

Cette parcelle de 3 900 m², en rive droite du ruisseau de Lupinu, nécessitera la rédaction d'un plan de gestion en vue de sa préservation et de la restauration de la ripisylve ainsi que de sa renaturalisation avec le retrait des piquages.

La rédaction et la mise en œuvre opérationnelle d'un plan de gestion sur la zone permettront d'assurer au niveau de la parcelle une gestion intégrée de l'eau et de la biodiversité ainsi qu'un aménagement de territoire de manière durable.

Le travail de rédaction s'effectuera sur la base de données existantes et celles nouvellement récoltées lors de la première phase du projet. La finalité de ce plan de gestion sera également de servir de base de travail afin de poursuivre le projet de manière plus conséquente sur l'ensemble du ruisseau de Lupinu dans le but de gérer et préserver l'intégralité du cours d'eau, son patrimoine et sa biodiversité dans un milieu urbain avec les perspectives de la GEMAPI.

Cette parcelle permettra également de faire découvrir une faune et une flore riches à un public local, dans le cadre d'un rallye nature et d'animations grand public.

Outre le caractère écologique essentiel de ce projet, ce dernier s'inscrit en complémentarité du travail mené sur le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Sud (NPRU).

En cohérence avec les orientations politiques de la ville et du NPRU, la ville a décidé d'apporter son soutien au CEN dans son projet.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de valider la passation d'une convention de mise à disposition **à titre gratuit** de la parcelle BN 280 d'une superficie de 3 900m² au bénéfice du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.

Toutefois, pour information, il est indiqué que la valeur locative annuelle de cette parcelle est évaluée à 11 700 €.



En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle BN 280 au bénéfice du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse dont le projet est joint en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.